

# BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

ÉPREUVE D'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ

**SESSION 2023**

## ÉDUCATION PHYSIQUE, PRATIQUES ET CULTURE SPORTIVES

**Jour 2**

Durée de l'épreuve : **3 heures 30**

*L'usage de la calculatrice et du dictionnaire n'est pas autorisé.*

Dès que ce sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Ce sujet comporte 10 pages numérotées de 1/10 à 10/10.

**Le candidat traite la première partie  
ET un sujet au choix dans la deuxième partie**

### Répartition des points

Première partie - dissertation	10 points
Deuxième partie - étude de documents au choix	10 points

## **PREMIÈRE PARTIE**

**Le candidat traite le sujet suivant :**

### **Dissertation**

La place des femmes dans le sport de haut niveau favorise-t-elle le développement de la pratique physique et sportive féminine ?

## DEUXIÈME PARTIE

**Le candidat traite un sujet au choix parmi les sujets 1 et 2.**

**Il précise sur la copie le numéro du sujet choisi.**

### SUJET 1

*« Outre son apport en termes de santé et de bien-être, le sport peut être un vecteur privilégié d'intégration, d'acceptation des différences et d'égalité des chances »*, Laura Flessel, L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives, Journal Officiel de la République Française, 10 juillet 2018.

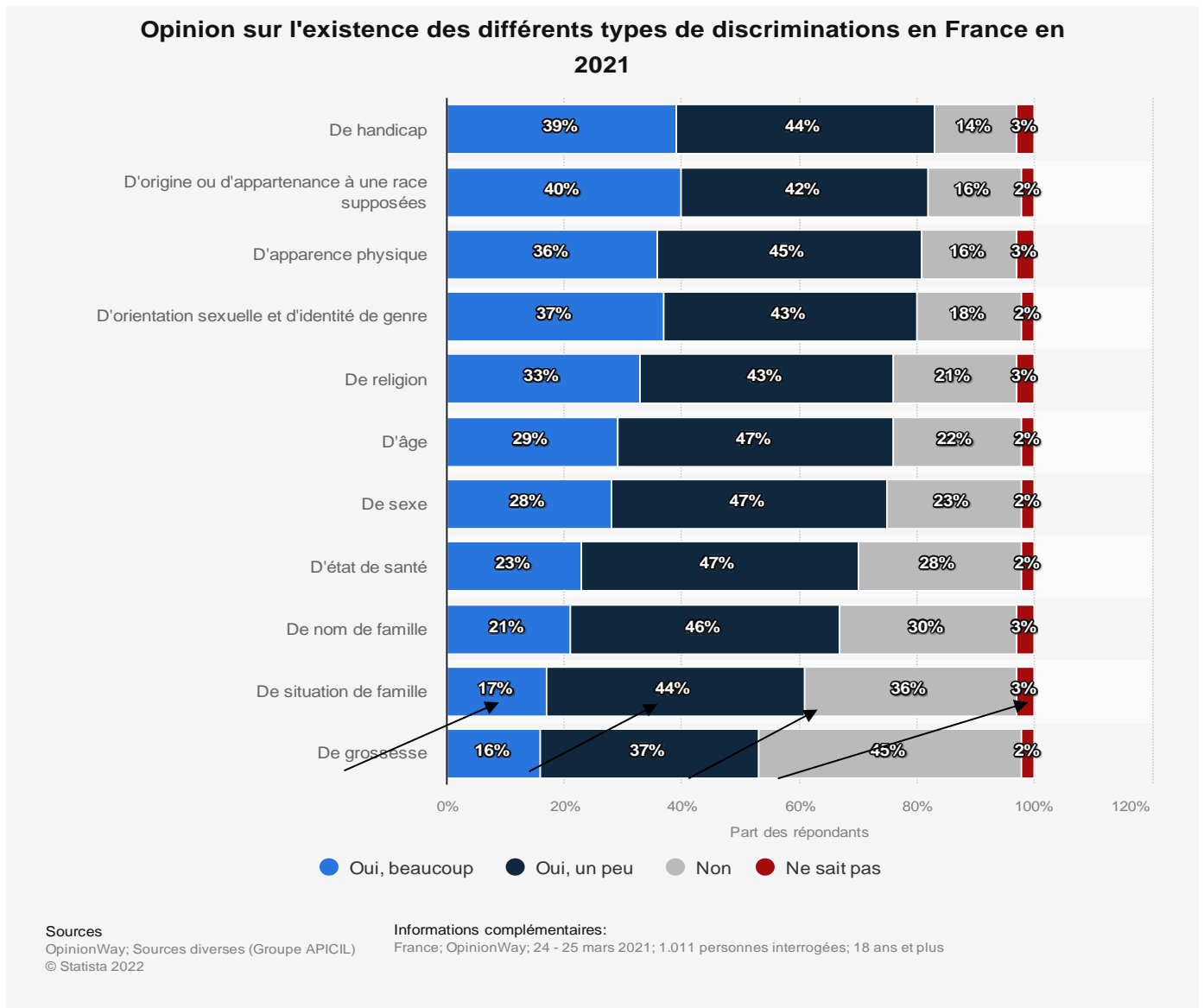
En vous appuyant sur les trois documents, vos expériences et vos connaissances, vous proposerez et justifierez au moins deux propositions d'actions dans le domaine sportif permettant de lutter contre tout type de discriminations.

**Document 1.** Opinions sur les différents types de discriminations en France en 2021.

**Document 2.** Photographie - Championnat de France Sport partagé, 23 au 26 mai 2016.

**Document 3.** Article de l'Equipe : Les fédérations s'engagent pour l'inclusion par le sport, 9 mars 2022.

Document 1 :



Source : Opinion WAY (groupe APICIL) STATISTA 2022 (1011 personnes interrogées).

Document 2 : Photographie

**Championnat de France Sport partagé, 23 au 26 mai 2016.**



Source : [www.unss.org](http://www.unss.org)

### Document 3 :

#### **Les fédérations s'engagent pour l'inclusion par le sport.**



La Fédération de badminton fait partie de celles qui se sont impliquées. (A. Réau/L'Équipe).

Sept fédérations se sont engagées, mercredi à Garges-Lès-Gonesse (Val d'Oise), dans un programme d'insertion par le sport pour les jeunes des quartiers difficiles.

Les fédérations d'athlétisme, badminton, basket, boxe, judo, tennis de table et des clubs omnisport se sont engagées, mercredi à Garges-Lès-Gonesse, dans un programme d'inclusion sociale qui s'inscrit dans le Plan d'Investissement Compétence (PIC) du ministère du Travail. Ce dernier vise à aider 1200 jeunes issus des quartiers défavorisés de onze territoires prioritaires à trouver un emploi grâce à l'aide de clubs et de coachs sportifs formés pour les accompagner.

Les sept fédérations signataires ont choisi des clubs qui accueilleront des jeunes en difficulté pour les aider à pratiquer un sport mais aussi -surtout- à s'insérer dans la société.

Source : Article de l'Equipe : 9 mars 2022.

## SUJET 2

En vous appuyant sur les trois documents présentés, vos connaissances et vos expériences, vous ferez et justifierez au moins deux propositions d'actions pour lutter contre la sédentarité des adolescents en promouvant une activité physique régulière.

**Document 1.** « Faire bouger les ados » : une campagne de Santé Publique France.

**Document 2.** La sédentarité des jeunes, une bombe sanitaire à retardement aggravée par la pandémie.

**Document 3.** Encourager l'activité physique : la mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne.

Document 1 :

**« Faire bouger les ados » : une campagne de Santé Publique France pour que les plus jeunes fassent davantage de sport.**

**« Faire bouger les ados, c'est pas évident. Mais les encourager c'est important. »**  
L'agence Santé Publique France (SPF) lance une campagne pour faire prendre conscience aux parents que leurs enfants ne pratiquent pas assez d'activité physique. Cette campagne se fonde sur les résultats de plusieurs études.

La première, Esteban, réalisée en 2015, a montré que parmi les enfants de 6-17 ans, seulement 50,7 % des garçons et 33,3 % des filles atteignaient la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : pratiquer au moins 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée par jour.

Passé l'âge de 10 ans, une nette baisse de l'activité physique est observée, davantage marquée chez les filles : sur la tranche d'âge 11-14 ans, 33,7 % des adolescents et 20,2 % des adolescentes atteignent cette recommandation.

La campagne [...] vise à « booster les parents en les incitant à proposer à leurs enfants davantage d'activités physiques », explique Anne-Juliette Serry. Ils peuvent par exemple « leur proposer de faire du sport en famille, avec des copains, ou servir d'exemple en étant eux-mêmes actifs », relève-t-elle.

En octobre, un deuxième volet de la campagne s'adressera directement aux adolescents.

Source : Le Parisien avec AFP, le 1 septembre 2022



Document 2 :

**La sédentarité des jeunes, une bombe sanitaire à retardement aggravée par la pandémie.**



Source : France info : sport, le 22/03/2021

Document 3 :

**Encourager l'activité physique : la mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne.**

La mesure 30 minutes d'activité physique quotidienne (30' APQ) s'inscrit dans le cadre de la démarche École Promotrice de Santé qui fédère toute action éducative et tout projet pédagogique de promotion de la santé dans le projet d'école.

Pour le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (COJOP), elle participe au programme Génération2024 et favorise le développement des capacités motrices et des aptitudes physiques des enfants, et contribue ainsi à leur donner envie de découvrir les disciplines olympiques et paralympiques.

**Mettre en œuvre les 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles.**

Distinct de l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS), la mesure vise à susciter un mouvement d'adhésion autour d'un objectif partagé au service du bien-être des élèves et de leur santé, et au bénéfice de leurs apprentissages.

Source : Eduscol.fr, septembre 2022